

FORUM : PNUE

QUESTION : Comment préserver les espaces maritimes des déchets ?

SOUHMIS PAR : Le Mexique

L'Assemblée Générale,

*Se référant* à la Charte de l'ONU, signée le 26 juin 1945 et mise en vigueur le 24 octobre de cette même, qui établit les principes fondamentaux qui guident l'action des Nations Unies dans tous les domaines y compris celui de l'écologie, ainsi que certains principes clés tel que la coopération internationale, le respect des droits de l'Homme et la promotion du développement économique et social étant pertinents pour le travail du PNUE,

*Rappelant* que l'ONU est une organisation internationale possédant de nombreux programmes dont un créé il y a peu, qui vise à promouvoir le développement durable avec 17 objectifs pour transformer notre monde, par l'intermédiaire des commissions comme le PNUE et les pays membres,

*Soulignant* que le PNUE est la plus haute autorité en matière environnementale dans le système de Nations Unies, qu'il doit ainsi aider à renforcer la capacité des États à mieux intégrer les réponses au changement climatique en assurant le leadership pour ce qui est de l'adaptation, la réduction des risques, la technologie et la finance,

*Félicitant* les nombreux projets, qui ont déjà été mis en vigueur par Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), tel que le Programme de protection pour les mers régionales lancé en 1974 ou le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, programme qui est le seul mécanisme intergouvernemental mondial qui étudie le lien entre les écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins, ou encore les travaux de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, favorisant la coopération internationale et la coordination de programmes dans les domaines de la recherche et l'observation marine, la conservation et la protection des environnements marins, l'atténuation des risques, et le développement des capacités,

*Se rappelant* des avancées internationales pour protéger les milieux marins telles que "La convention de 1972 sur la prévention de la pollution marine résultant de l'immersion des déchets et autres matières" une des premières conventions mondiales visant à protéger le milieu marin des activités humaines, en vigueur depuis 1975,

*Rappelant* que les mers souffrent plus que jamais de l'activité humaine et principalement des déchets plastiques,

*Alarmée* par le fait, qu'environ 8 millions de tonnes de déchets pénètrent les océans chaque année,

*Soucieuse* de savoir, que le plastique représente 85% des débris retrouvés en mer chaque année,

*Remerciant* les Etats membres et les grands acteurs oeuvrant pour la protection de l'environnement tel que Afroz Shah qui a dirigé le plus grand nettoyage de plage au monde en 2016,

*Saluant* les engagements et les projets ambitieux des jeunes générations pour la protection et la restauration de l'environnement,

*Notant* cependant avec regret, que malgré les actions menées les pays continuent en masse de rejeter des déchets principalement plastiques en mer,

*Déplorant le fait* que le greenwashing sur les déchets plastiques marins utilisé par la plupart des grandes marques qui prétendent dépolluer les océans en faisant des vêtements, une promesse impossible à tenir du fait des déchets qui la plupart du temps sont inutilisables,

*Exprimant* son désarroi, face au manque de planification de la vie après utilisation des matériaux se suivant d'un important impact à la fois social, économique et écologique,

*Plaignant* les pratiques des déchets du transport maritimes, ainsi que le manque d'infrastructures terrestres pour recevoir les déchets,

*Relevant* le manque de sensibilisation du grand public sur la question des déchets marins, notamment dans les pays en développement,

*Exigeant* des efforts concertés de la part des individus, des communautés et des gouvernements du monde entiers,

1. *Lance un appel* pour réglementer efficacement la fin de vie des déchets plastiques qui détériorent les mers et océans et leur biodiversité;

- a. *Proposer* la mise en place d'infrastructures efficaces de recyclage du plastique à l'échelle locale pour tous;
- b. *Mettre en place* des fonds permettant aux pays en difficulté de disposer de la possibilité d'user de ces infrastructures;
- c. *Demander* aux pays de participer à cette mise en place de fonds par des donations proportionnelles à leur PIB pour garantir une égalité entre les pays donateurs;

2. *Invite* les pays à instaurer des campagnes de sensibilisation visant à éduquer, informer et former afin de promouvoir une réflexion plus rationnelle sur le gaspillage et notamment sur l'utilisation et la récupération des déchets pour éviter la pollution des milieux marins qui affecte ces milieux comme certaines populations terrestres;

3. *Demande* la mise en place au niveau international de règles sur l'utilisation des déchets; Imposer au gouvernement local un quota de plastique à utiliser pour limiter les déchets plastiques et ainsi la possibilité de polluer avec ce matériau;

- a. *Interdire* le plastique à usage unique et plus précisément les emballages jetables qui se retrouvent dans les océans;
- b. *Privilégier* les matériaux réutilisables comme le verre ou le métal, recyclables comme le carton ou bien réutiliser le plastique afin de limiter les déchets;

4. *Propose* la mise en place de consignes au niveau des emballages plastiques pour les pays qui ne seraient pas en mesure de passer à des matériaux plus chers, pour limiter le déversement des déchets dans les espaces maritimes tout en aidant l'économie et le commerce du pays à prospérer;

5. *Appelle* à un renforcement des évaluations des impacts de la pollution marine sur les écosystèmes mais également sur la santé publique et sur les sociétés;
- a. *Favoriser* la collecte de données régulières et la mise en place de systèmes de suivis efficaces pour constater des progrès ou du recul des actions mises en place;
  - b. *Faire appel* régulièrement aux scientifiques pour montrer les impacts des problématiques des déchets et de la pollution de l'eau sur la société et ainsi montrer l'implication de la société et du genre humain dans la pollution marine aussi bien en tant que bourreau, que victime;
6. *Réclame* l'implication des grandes entreprises dans la réduction de leur empreinte principalement plastique leur action étant importante en tant que principale émetteur de déchets;
- a. *Encourager* l'adoption de pratiques de production et de distribution durable;
  - b. *Promouvoir* l'éco-conception et l'économie circulaire de ces grandes entreprises et des lobbies ayant les moyens de développer ces pratiques;
7. *Incite* les pays dont la pêche est la principale économie à promouvoir des pratiques de pêche durables;
- a. *Réduire* les pertes d'équipement de pêche qui finissent dans les fonds marins menaçant la vie marine;
  - b. *Faciliter* la récupération ou le recyclage des filets abandonnés ou perdus;
  - c. *Demander* aux pêcheurs de prévoir une durée de vie de leurs équipements pour éviter les pertes;
8. *Encourage* la collaboration régionale entre les pays les moins développés pour partager les meilleures pratiques, les ressources et les infrastructures de gestion des déchets marins en favorisant la coopération dans la recherche et le développement;
9. *Prie* les Etats membres de renforcer les mécanismes de surveillance pour prévenir le déversement illégal de substances chimiques et de déchets toxiques dans les océans;
- a. *Adopter* des normes plus strictes pour le traitement et l'élimination de ces déchets;
  - b. *Mettre l'accent* sur les solutions biologiques, chimiques ou physiques pour dégrader ou absorber ces déchets qui mettent en péril les océans et les populations humaines également;
10. *Espère* pouvoir augmenter les résultats de la lutte contre la pollution marines par la collaboration internationale, régionale et locale des pays membres, tout en encourageant les projets proposer à toutes les échelles et principalement locales;
11. *Décide* de rester activement saisi de la question.